

Compte rendu de l'assemblée générale de A2DBA du 14 avril 2012

L'assemblée générale annuelle de l'association s'est tenue le 14 avril 2012 de 10h à 13h à la salle municipale Maugis à La Teste de Buch en présence d'une quarantaine d'adhérents.

Le président ouvre la séance en remerciant les membres présents ainsi que le président de l'ADPPM qui a répondu à notre invitation.

Il présente les excuses de certains membres empêchés.

Aucun représentant de la municipalité n'est présent.

Après avoir fait lecture de l'ordre du jour de l'assemblée générale, le président présente le rapport moral de l'association pour l'année écoulée. Ce rapport figure en annexe du compte rendu .

Il s'excuse tout d'abord pour la difficulté à faire passer les informations concernant nos activités vers certains de nos membres qui ne disposent pas d'internet et pour lesquels , il sera envisagé une solution plus efficace .

Il revient principalement sur les actions menées au cours de l'année écoulée :

- le parc marin et la mobilisation au sein de la CEBA pour faire adopter les recommandations faites par la mission de préfiguration du parc naturel marin concernant le périmètre et la gouvernance. Il remercie à cet effet les membres de l'association qui ont fait part de leurs remarques lors du déroulement de l'enquête publique qui a suivi la remise du rapport de la mission de préfiguration.
- Il signale le travail très intéressant accompli par MF Perrin et JP Colin sur les prés salés Ouest de La Teste. Les visites organisées par nos membres ont été nombreuses et ont rencontré un vif succès auprès des participants, touristes ou résidents.
- Les sorties en forêt usagères sont également un moment très convivial , réalisées en partenariat avec l'ADDUFU et la sympathique collaboration de A.Gousset , véritable encyclopédie de la forêt usagère et celle de D.Blanchard-Dignac qui met à chaque fois la cabane familiale à la disposition de l'association. Le président rappelle à cette occasion le souhait de la population testérine de voir rebâtie très rapidement la cabane d'Arnaud , détruite par un incendie, cabane qui faisait partie de ce patrimoine que constitue la forêt usagère.
- Il rappelle ensuite l'attachement de l'association à une politique de logement social sur le Bassin, politique qui lui paraît bien insuffisante au regard des transformations urbaines en cours et à la réalisation de nombreuses opérations immobilières particulièrement au centre ville de La Teste. Il précise que l'association soutient les recours intentés par d'autres associations contre certains projets immobiliers de centre ville.
- A cet effet , il se réjouit que le permis d'aménager du domaine des Bordes à La Teste ait été retiré par la mairie à la demande du préfet, mais rappelle que ce retrait est lié à une démarche touchant aux risques d'inondation de la zone concernée et qu'il faudra rester attentif au devenir de celle-ci une fois que les procédures exigées en matière de risque d'inondation auront été conduites à terme. Il remercie à cet effet le président de l'ADPPM pour son action auprès de la municipalité et de la préfecture pour faire annuler ce permis d'aménager.

- Il signale enfin la nécessité de se mobiliser à nouveau sur le sujet du dragage du port de La Teste, sujet qui revient régulièrement à la une de l'actualité locale en raison de l'opposition de certaines associations au projet de stockage des boues. Il considère que l'immobilisme actuel des pouvoirs publics est fortement dommageable à l'activité professionnelle sur ce port et souhaite que l'association s'implique à nouveau dans ce dossier comme elle l'avait fait à sa création.

Le président trace ensuite les lignes de ce que doit être l'action de l'association pour l'année 2012 :

- la poursuite de l'action commune avec les autres associations pour la mise en place du parc marin avant la fin de l'année sous réserve de la prise en compte de nos demandes touchant au périmètre et à la gouvernance ;
- le dossier du logement social dans la perspective de ce que prévoit le SCOT qui devrait aboutir également cette année et pour lequel il conviendra d'être attentif aux dispositions envisagées en la matière . Il conviendra d'être vigilant sur les aménagements urbains en cours sur tout le pourtour du Bassin, aménagements qui peuvent menacer notre environnement en raison de la pression démographique constatée sur le littoral ;
- les solutions de transport public envisagées sur le bassin en lien avec d'autres associations fortement investies sur ce sujet . En effet cette question du déplacement quotidien des habitants du Bassin va être primordiale avec celle du logement, en raison de la hausse durable du prix des carburants ;
- la question du dragage du port devra être abordée avec les autorités responsables pour disposer d'une information objective sur ce sujet et il faudra en rendre compte publiquement ;
- bien entendu l'action menée sur les prés salés sera poursuivie avec la volonté de faire aboutir le projet de sentier d'initiation réalisé par JP Colin et d'autre part les sorties en forêt usagères seront renouvelées à l'intention des habitants pour qu'ils puissent mieux la connaître et la défendre ;
- enfin, il faudra veiller à une reconnaissance de notre association par l'administration sous la forme d'un agrément officiel, bien que de nouvelles dispositions administratives à ce sujet soient en cours, ce qui rendra certainement plus difficile l'obtention de cet agrément.

Après cette présentation du rapport moral et avant de procéder au vote sur celui-ci , le président donne la parole aux membres présents :

- la première intervention concerne le dragage du port et le projet éventuel d'un port à sec près de la zone « Couach ». JM Labrousse , adhérent et pêcheur professionnel souligne l'urgence à procéder à ce dragage, mais rappelle également que s'il n'est pas opposé à la création d'un port à sec, cela doit en conséquence limiter le nombre des corps morts . C'est la position qu'a toujours défendue l'association, considérant le nombre important de bateaux sur le bassin;
- le président de l'ADPPM informe l'assemblée sur la démarche qu'il a menée au sujet du domaine des Bordes et précise qu'il n'a pas reçu , suite à cette démarche auprès de la municipalité , une information officielle concernant le retrait du permis d'aménager. Pour l'instant, le projet semblerait s'orienter vers la création d'un camping. Il confirme la nécessité de rester prudent à ce sujet et précise que son association a déposé un recours contre le PLU dans son ensemble ;

- un débat s'installe sur la situation du logement social sur le Bassin et à La Teste en particulier, chaque intervenant déplorant la faible implication des municipalités sur ce sujet particulièrement important pour l'avenir et le dynamisme du Bassin. L'assemblée est favorable à ce que ce point soit examiné au cours de l'année pour pouvoir réagir à temps, notamment au moment de l'adoption du SCOT ;
- la forêt usagère doit également être l'objet de toute notre attention car si le dernier procès contre le cantonnement a été gagné, rien ne préjuge de ce que va devenir le fonctionnement de cette forêt, la fourniture de bois d'œuvre qui est un des privilèges des habitants n'étant pratiquement plus assurée. Cela tient aux difficultés rencontrées pour assurer les droits des usagers auprès des propriétaires. Il conviendra donc d'être très attentif aux évolutions juridiques et aux négociations portant sur cette forêt en partenariat et soutien à l'ADDUFU. Bien entendu tous les membres souhaitent que les sorties en forêt soient renouvelées car correspondant à un moment de convivialité fort ;
- la question de l'agrément des associations a été soulevée lors de la dernière réunion de la CEBA à laquelle a participé le président de l'ADPPM. Ce dernier précise que les conditions pour obtenir cet agrément ont été durcies par l'administration à la suite d'une demande de la FNE (France Nature Environnement) . Cette nouvelle procédure va amener les associations à se regrouper au sein de collectifs associatifs pour respecter les exigences administratives. Celles qui ne se regrouperont pas, ou les plus petites resteront des associations simples, ce qui les handicapera pour mener des actions de défense de l'intérêt général devant les tribunaux. Il convient donc de travailler de plus en plus en convergence entre associations pour mener des actions particulières.

A l'issue de ces échanges, le président met le rapport moral au vote. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Le point suivant à l'ordre du jour est l'adoption du rapport financier qui est présenté par le trésorier.

Celui-ci fait le point sur le nombre d'adhérents à jour de leur cotisation qui reste stable depuis deux ans. Il était de 76 membres cotisants en 2011 et il est à ce jour de 75 membres.

Les comptes sont également légèrement excédentaires, les recettes s'étant élevées à 1130€ pour des dépenses qui représentent 928€. Le résultat de l'exercice s'établit donc à 202€.

L'association a donc en banque un compte positif qui s'élève à : 1354 € avec le report 2010 soit 1152 €.

Pour l'année qui vient, le trésorier ne prévoit pas de dépense exceptionnelle.

Il propose donc de maintenir la cotisation à son niveau inchangé depuis l'origine de l'association, soit 15€, et incite les membres présents à procéder au règlement de leur cotisation 2012.

A l'issue de cette présentation, le président met le rapport financier au vote. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Le troisième point de l'ordre du jour est le renouvellement du Conseil d'Administration.

Le secrétaire général rappelle que le renouvellement par tiers du conseil d'administration a lieu lors de l'assemblée annuelle.

Mais en raison du démarrage de l'association en 2008, seul un tiers de ses membres ont été renouvelés en 2011.

Il convient donc de procéder cette année, au renouvellement des autres membres du conseil d'administration, tous étant arrivés au terme de leur mandat triennal.

Parmi ceux –ci, Véronique Garaud , élue en 2009 a fait savoir qu'elle ne souhaitait pas se représenter en raison de contraintes personnelles qui ne lui permettait pas d'être suffisamment présente au sein du conseil.

D'autre part, Jean Paul Font et Pascal Mognol également élus en 2009, n'ayant pas participé aux séances du conseil d'administration et n'ayant pas fait part de leur souhait de continuer à siéger sont considérés comme démissionnaires .

A l'inverse, deux membres de l'association sont candidats au conseil d'administration : Chantal Sigrist et Marie France Perrin.

A l'issue du vote de l'assemblée, sont donc nommés pour un mandat de trois ans au conseil d'administration :

Danièle Bidon-Caubit, Christian Cailleau , Françoise Coineau, Louise Jerichow, Nicole Julian, Marie France Perrin, Louis Pourrain, Pierre Pradayrol , Chantal Sigrist.

Le président informe alors l'assemblée qu'il souhaite abandonner son mandat tout en restant membre du conseil d'administration.

L'assemblée générale prend acte de la décision du président actuel. Le prochain conseil d'administration procèdera donc à l'élection du nouveau président ainsi qu'à celle du bureau de l'association.

Le dernier point de l'ordre du jour concerne les questions diverses.

Pierre Bordes intervient pour signaler aux membres présents la tenue de l'assemblée générale de l'association de préfiguration du musée du patrimoine maritime le vendredi 20 avril à la plaine Bonneval à La Teste et souhaite la participation du plus grand nombre d'adhérents et de sympathisants, car il considère que le projet de musée est actuellement au point mort. Il a donc besoin du soutien du plus grand nombre possible de membres pour faire avancer ce projet.

Pour sa part Jean Pierre Colin informe l'assemblée de la réalisation d'un « carnet de visite des prés salés ouest de La Teste de Buch » pour informer les visiteurs . Ce carnet est disponible sur le site de l'association .

Il souhaite pouvoir réaliser un parcours pédagogique dans les prés salés.

Le bureau de l'association se rapprochera de la mairie pour voir comment cette proposition pourrait être mise en œuvre, en raison de l'important travail qui a été réalisé et la qualité de l'information fournie.

Plus personne ne demandant à intervenir, le président lève la séance et invite les membres présents à participer à un pot convivial.

ANNEXES

– Rapport moral du président

Chers amis

(Remerciements pour les représentants des autres associations qui sont présents)

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, nous avons été fortement sollicités et mobilisés par plusieurs sujets qui concernent l'environnement de notre Bassin.

Nous avons été attentifs à vous tenir informés des divers dossiers et comptes rendus de nos activités à travers notre site internet, même si certains d'entre vous nous ont fait part de leur souhait d'être mieux informés, surtout pour ceux qui ne disposent pas d'internet. Nous reviendrons tout à l'heure sur la manière dont nous envisageons de résoudre cette difficulté.

- 1- Le principal dossier sur lequel nous nous sommes investis au cours de cette année, fut comme vous vous en doutez, le projet de parc marin que nous soutenons depuis le début. Nous étions tout à fait d'accord avec le rapport rendu par la responsable de la mission de préfiguration.

Puis, il y a eu la proposition de modifier d'une part le périmètre en excluant les prés salés Ouest de La Teste et d'autre part le comité de gestion pour donner la majorité aux élus et à l'administration.

Nous nous sommes donc mobilisés au sein du collectif des associations (CEBA) qui a refusé ce diktat de l'autorité préfectorale.

Je tiens à remercier tous nos adhérents et sympathisants qui se sont déplacés lors de l'enquête publique pour exprimer notre refus et demander à ce que le projet soit conforme aux propositions initiales de la mission de préfiguration.

J'ai personnellement rencontré avec des membres du conseil d'administration, la commissaire enquêtrice, pour lui faire part de nos remarques.

Le rapport de cette dernière a été rendu public comme vous le savez, début mars, et concluait à un retour à un comité de gestion plus équilibré et dans lequel les élus et l'État n'auraient pas la majorité. Par contre, à l'inverse de l'avis rendu par le conseil scientifique de l'agence des aires marines protégées, elle a conclu à l'exclusion des prés salés est du périmètre du parc marin, ce que nous regrettons tous.

A présent, il convient d'attendre la position du futur ministre en charge de la mer pour savoir si le décret de création du parc marin sera pris dès cette année et sous quelles conditions de gestion.

Bien évidemment cela repousse son éventuelle mise en place après les élections. Il faudra donc être attentif à ce que le projet ne soit pas repoussé à une date trop lointaine, car alors

tout le travail fait pendant ces deux ans n'aura servi à rien et ceux qui étaient contre ce projet seraient alors satisfaits.

-2- Le sujet sur le quel nous sommes particulièrement investis est celui de la découverte des prés salés ouest pour les visiteurs et les personnes nouvellement venues dans notre ville.

Nous connaissons tous le travail remarquable que font à ce sujet Marie France Perrin et Jean Pierre Colin pour expliquer, valoriser et faire apprécier cet espace si emblématique de notre commune et du Bassin d'Arcachon ;

informations fournies par MF PERRIN

*Pour le bilan des *visites guidées des Prés Salés Ouest faites par MF Perrin en 2011* : il y a eu *14 visites grand public*, entre février et novembre 2011, qui ont amené *150 personnes* (de 2 à 32 selon les jours) et 6 ou 7 groupes déjà constitués (équipe du Parc marin, enfants d'un CLSH, membres d'associations variées, famille et amis) soit *70* personnes, ce qui fait *220 visiteurs au total* ; il faut remercier vivement Jean-Claude DUPOY, qui a contribué aux commentaires des premières visites, ainsi que Francis BEGU et Philippe MARECHAL pour leur contribution à la publicité de ces sorties, sur le site, dans la presse, par affichettes auprès de l'Office de Tourisme ou des commerçants.*

Depuis mai 2011, à la fin de chaque visite, sont distribués aux participants :

- une fiche A4 recto-verso établie par Marie-France Perrin, résumant les commentaires fournis sur les aménagements hydrauliques et la biodiversité ;*
- une plaquette sur les objectifs du projet de Parc Naturel Marin, établie par l'Agence des Aires Marines Protégées.*

Jean-Pierre COLIN a élaboré un fascicule d'une trentaine de pages décrivant de manière détaillée la faune et la flore caractéristiques des zones humides, d'eau douce et d'eau salée, avec illustrations en couleurs, Ces fiches ont été envisagées comme l'information fixées sur des bornes disséminées le long du parcours ou peuvent être diffusées comme Carnet de Visite.

-3- concernant la forêt usagère, nous avons organisé deux sorties en forêt, à la fois conviviales et pédagogiques avec l'assistance de notre ami André Gousset, qui est syndic des propriétaires. Il nous a encore une fois passionné par sa connaissance de la forêt, de son histoire et des efforts faits pour la préserver. Ces sorties très réussies ont été l'occasion d'organiser un pique-nique très sympathique à la maison forestière que notre ami Denis Blanchard Dignac avait comme à chaque fois, aimablement mis à notre disposition. Je tiens à lui renouveler nos remerciements en notre nom à tous.

Un moment très émouvant lors de la dernière sortie a été le passage devant ce qui restait de la cabane d'Arnaud détruite par un incendie. Nous renouvelons notre demande auprès de la municipalité pour que cette cabane, qui fait partie de notre patrimoine local, soit rapidement reconstruite.

-4- Nous sommes aussi très attentifs à la transformation urbaine de la ville de La Teste et plus particulièrement à la densification du centre ville. Au delà de la qualité architecturale des réalisations pour laquelle chacun est libre d'avoir un avis, ce qui nous importe est de savoir comment cela va fonctionner en saison. Nous y serons très attentifs, car il ne nous semble pas que les aménagements de la voirie puisse éviter les conflits entre automobilistes, deux roues et piétons ces derniers étant certainement les plus mal lotis. Mais ce qui nous paraît le plus critiquable dans ces projets en centre ville, c'est l'absence de logements sociaux, ce qui entraîne les jeunes de la commune à partir. C'est aussi contraire

à la mixité sociale qui est une composante essentielle de la ville durable. Réaliser un éco quartier , c'est bien à condition qu'il ne soit pas réservé aux seules catégories sociales aisées. Dans les projets en cours , il nous paraît que l'objectif de 35% de logements sociaux prévus par le SCOT en préparation, est loin d'être respecté de même que celui du Plan Local de l'Habitat de la Cobas qui envisage de passer de 8% de logements sociaux actuellement à 11,4% en 2015 sur le Sud Bassin, ce qui ne constitue pourtant pas un objectif particulièrement ambitieux.

Enfin dans ce cadre là, nous soutenons l'action entreprise par certaines associations à l'encontre du projet de rénovation du quartier de l'hôtel de ville et la destruction de l'école Gambetta. Non pas que nous nions la nécessité d'un tel projet pour améliorer les conditions de travail et l'efficacité des services, mais parce que celui-ci nous semble trop dispendieux , peu respectueux de certains éléments de notre patrimoine et susceptible d'hypothéquer les ressources à venir de la commune.

-5- Un projet d'aménagement sur le quartier des Bordes, nous a amenés à nous concerter avec l'ADPPM pour obtenir l'annulation du permis d'aménager 30 lots sur 10 hectares dans une zone aussi importante pour la protection des espaces naturels en bordure du Bassin. Ce projet est contraire aux dispositions de la loi littoral et nous comptons bien qu'il ne puisse pas y avoir d'urbanisation à cet endroit. Le président de l'ADPPM a déposé un recours gracieux auprès du maire, mais nous sommes tout à fait prêts à poursuivre ensemble une action auprès des tribunaux en ce sens. Il ne semble pas que cela soit nécessaire aujourd'hui, car le préfet a demandé au maire de retirer le permis d'aménager tant que le plan de submersion marine n'aura pas été arrêté et que les travaux de consolidation de la digue de protection n'auront pas été réalisés. Ensuite, s'il y a reclassement de la zone en question, les règles d'aménagement seront revues. Il faudra donc rester vigilants sur les projets futurs dans cette zone.

-6- Le sujet suivant que je veux aborder devant vous est celui du dragage du port de La Teste. Nous ne sommes pas intervenus dans le débat actuel provoqué par une association défavorable au projet des bassins de décantation des boues sur le périmètre des prés salés ouest. Je vous rappelle qu'une de nos premières interventions à la création de notre association a été d'interroger le vice président du Conseil Général qui a en charge le dragage des ports , lequel nous avait confirmé que la solution retenue à l'époque avait l'accord du Conseil général et de l'État et qu'il attendait simplement l'accord de la mairie pour lancer les travaux. Depuis cette époque là rien n'a bougé. Les attermolements de la municipalité à l'égard de ce projet ont rendu la situation plus critique que jamais.

Si on peut comprendre les interrogations des habitants de l'Aiguillon sur les solutions envisagées et leur souhait de ne pas subir les inconvénients d'une nuisance quotidienne, il faut rappeler que des opérations similaires ont eu lieu , à Gujan notamment , qui ont montré que leurs craintes n'étaient pas justifiées et que le projet proposé associait à la fois le respect de la qualité de l'environnement social et le coût budgétaire de l'opération. Il ne sert à rien de proposer des solutions que le maître d'ouvrage n'est pas en mesure de payer. Il n'est pas acceptable au regard du rôle que joue le port de La Teste dans l'activité des professionnels de la mer que cette opération de dragage soit encore différée pour des raisons politiciennes.

C'est pourquoi nous allons nous mobiliser à nouveau sur ce dossier pour faire le point sur la situation réelle du projet et la position des différents acteurs. A cet effet , nous comptons demander un RDV tant au maire de La Teste qu'au Vice Président du Conseil Général et aux services de l'État et nous ferons alors connaître publiquement le résultat de ces concertations.

- Pour la suite en 2012

Comme vous le voyez, les sujets ne manquent pas et même si certains d'entre vous s'interrogent sur nos actions, nous ne sommes pas restés inactifs, la plupart du temps en lien avec d'autres associations, sur tous les projets qui ont cours sur le Bassin.

A ce sujet je veux revenir sur cette question de communication et d'information dont plusieurs d'entre vous, à juste titre nous ont fait part de leur insatisfaction car n'ayant que peu de nouvelles de l'association. Vous savez que l'essentiel de notre communication passe par le site que notre ami Philippe a mis en place. Nous faisons en sorte que toutes les nouvelles, projets ou dossiers pouvant vous intéresser y figure de même que les réunions que nous programmons. Je crois que ce site remplit parfaitement sa fonction.

Mais il est vrai aussi que tout le monde ne disposant pas d'internet, il faut pouvoir informer ces personnes. Nous envoyons un courrier ciblé à celles-ci pour les grandes réunions mais nous ne pouvons pas multiplier cette forme de communication car les frais d'envoi coûtent cher.

Nous demandons également à ceux d'entre nous qui ont reçu une information par le biais d'internet d'en informer leurs amis, surtout s'ils n'ont pas d'ordinateur. Mais tout cela reste insuffisant.

Nous sommes particulièrement conscients de cette difficulté. C'est pourquoi, le conseil d'administration a envisagé de faire paraître régulièrement, trois ou quatre fois par an, un petit bulletin d'information qui sera distribué à tous les adhérents. Ainsi, nous pensons améliorer notre communication vers tous ceux qui s'intéressent à notre action.

- Cette action pour l'année en cours, vous l'avez compris sera surtout centrée sur la question du logement et du respect des règles de mixité sociale à travers les réalisations qui se feront sur la ville et plus largement sur le Bassin. Cette question du logement des ménages modestes est essentielle car elle conditionne l'évolution de la démographie des communes du Bassin, qui risque si on n'est pas vigilant de conduire à des villes qui ne comporteront que des résidences saisonnières pour des ménages qui ont fait un placement immobilier au détriment des populations jeunes qui seules peuvent porter notre avenir.

- Nous suivrons également la politique d'aménagement urbain sur le bassin pour éviter que les densifications nécessaires ne viennent détruire la richesse environnementale du bassin.

Nous serons attentifs à cet égard aux dispositions du SCOT dont il paraît qu'il devrait être relancé après la période électorale actuelle.

- Un autre sujet est celui des transports publics. Nous sommes tous conscients que malgré l'amélioration apportée ces dernières années par le réseau BAÏA et la desserte plus fréquente des TER, il s'agit là d'une question essentielle pour la population locale, surtout avec la hausse des prix des carburants. Il conviendra de se rapprocher d'autres associations qui se sont investies sur cette question pour voir quelles pistes sont à soutenir pour améliorer une situation qui n'ira qu'en se dégradant si rien n'est fait, dans le contexte de croissance urbaine que nous connaissons.

- Nous poursuivrons bien entendu les visites de découverte des prés salés avec MF Perrin et nous verrons comment aider JP Colin à mettre en place son sentier pédagogique. Les prochaines visites sont d'ailleurs indiquées sur le site internet de l'association.

**Pour 2012*, 12 à 14 visites grand public sont prévues. Les trois premières ont déjà vu venir 48 personnes au total. La prochaine aura lieu le jeudi 19 avril de 16 h 00 à 18 h 00.*

Dans le cadre de la manifestation " Art et cabanes ", sur le port de La Teste, du samedi 30 juin et dimanche 1er juillet, il est prévu plusieurs visites guidées courtes.

- Il conviendra aussi d'être vigilant sur les évolutions en cours de la situation de la forêt usagère, et pour notre part nous renouvelerons les sorties conviviales en forêt pour faire découvrir à ceux qui ne la connaissent pas, les richesses et les particularismes de cette forêt.

- Bien entendu, nous n'abandonnerons pas notre action en faveur de la création du parc marin dans le cadre du projet initial et avec nos amis des associations du bassin nous pousserons bien sûr pour qu'il se mette en place dès cette année.

- Un de nos objectifs sera d'obtenir l'agrément de l'administration comme association reconnue d'intérêt général pour pouvoir participer aux diverses réunions de concertation sur toutes ces questions initiées par les pouvoirs publics.

Comme vous le voyez, nous avons encore beaucoup de vigilance à avoir, beaucoup d'actions à mener en faveur du développement durable de notre bassin car beaucoup de projets sont en cours, d'autres sont plus longs à voir le jour, mais tous ont ou auront un impact sur notre environnement quotidien.

Aussi nous comptons sur votre soutien à tous pour nous permettre d'être encore plus présents sur tous ces sujets.

Jean François Acot Mirande

– Bilan de l'année 2011-2012

Recettes	1190,00 €
Dépenses	928,72 €
Bénéfice	201,28 €
Report 2010-2011	1152,69 €
En banque le 12-04-2012	1353,97 €